



L'INTERNAT



Les CPE, en charge de l'internat, sont à votre disposition pour tout renseignement.
03.81.54.77.77.

L'internat accueille les élèves le lundi dès 7h30 jusqu'au vendredi 18 heures.

L'élève interne prend ses trois repas au lycée et loge à l'internat.

Un changement de régime est possible au début de chaque trimestre en motivant la demande.

Tarifs (Montants 2018-2019)

1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
597 €	445 €	490 €

Possibilité de paiement échelonné (s'adresser à l'intendance)

Cadre de vie

En dehors de ses heures de cours l'élève interne bénéficie de lieux d'accueil dans la journée :

- La cafétéria, lieu de convivialité, ouverte à tous tout au long de la journée.
- Une salle de permanence équipée d'ordinateurs.
- Un Centre de Documentation et d'Information.
- Un pôle internat réservé aux internes, ouvert chaque après-midi ; il se situe au rez-de-chaussée de l'internat filles et comprenant :
 - * une salle de travail bibliothèque équipée d'ordinateurs
 - * une salle informatique
 - * une salle TV avec vidéo

L'accès aux chambres est possible entre 12 h et 14h et à partir de 18 h ainsi que de 12h à 18h le mercredi

La journée d'un interne

La présence aux trois repas est obligatoire.

6h45 - 7h00	lever
7h - 7h30	petit-déjeuner
11h30 - 13h05	déjeuner
18h00	1 ^{er} appel
18h10 - 18h55	dîner
19h40	2 ^{ème} appel
20h00 - 21h30	temps de travail
22h	coucher

A partir de 18 heures, la présence est obligatoire dans l'enceinte du Lycée sauf autorisation.

Durant le temps de travail, les élèves de seconde se rendent dans des salles d'études surveillées et ceux de première et terminale travaillent en chambre sous la surveillance d'un assistant d'éducation qui peut les aider.

Un accès à des postes informatiques pour des recherches pédagogiques est possible.

Activités socio-culturelles

Durant l'année, des activités sont organisées sous l'égide du Foyer Socio-Educatif telles que des sorties (théâtre, bowling, patinoire, cinéma...) et des soirées vidéo.

Par ailleurs, des activités sportives peuvent être pratiquées dans le cadre de l'Association Sportive. La participation à une activité extérieure au lycée est possible sous réserve d'un retour impératif avant 20 heures.

Une salle est mise à la disposition des élèves musiciens pour répéter.

**C'est avec plaisir
que nous vous
accueillerons dès
la rentrée
prochaine !**

Rappels :

- Présence d'un personnel infirmier.
- Possibilité de se faire externer dans la semaine avec demande écrite ou courriel des parents (à l'année ou ponctuellement) déposée au Bureau de Vie Scolaire **24 heures à l'avance**, sans incidence sur le montant dû pour la pension.